

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°145

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Appel d'offres relatif à l'exploitation de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de VMC avec fourniture d'énergie des bâtiments communaux de la ville d'Aubervilliers. Approbation du projet d'avenant n°3 et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics, notamment ses articles 33, 40 et 57 à 59 ;

Vu la délibération n°205 du conseil municipal du 22/09/2011 approuvant le marché relatif au marché d'exploitation de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de VMC avec fourniture d'énergie des bâtiments communaux de la ville d'Aubervilliers ;

Vu l'article 14 du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique abrogeant l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2194-1 et suivant ;

Vu l'avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques MTI (P1-P2-P3) notifié à la Société DALKA le 2 décembre 2014 ;

Vu l'avenant n°2 au marché d'exploitation des installations thermiques MTI (P1-P2-P3) notifié à la Société DALKA le 13 avril 2017 ;

Vu le projet d'avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques MTI (P1-P2-P3) ;

Vu le marché ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers a notifié à la société Dalkia le 1^{er} avril 2012 pour une durée de 12 ans et 6 mois, le contrat relatif à l'exploitation thermique de ses bâtiments communaux ;

Considérant que la ville et le prestataire ont un intérêt commun à atteindre les cibles de consommation P1 ;

Considérant que le contrat prévoit des cibles théoriques sur la base des degrés jours unitaires ;

Considérant que le contrat prévoit la correction de la valeur des cibles de consommation NB si la consommation effective NC est inférieure de plus de 15% de la quantité théorique NB pendant deux exercices annuels successifs ou de plus de 25% au cours d'un seul exercice ;

Considérant que cinq sites ont été identifiés comme éligibles à cette modification de valeur NB, à savoir le gymnase Robespierre, l'équipement sportif du Montfort, la cuisine du groupe scolaire Jules Vallès, le Conservatoire Régional et le Gymnase Paul Bert ;

Considérant qu'il y a lieu pour continuer d'exécuter les prestations de modifier les cibles de consommation (NB) des bâtiments de la ville d'Aubervilliers sur lesquelles les consommations réelles ont été inférieures aux cibles de plus de 25% sur une année ou 15% sur deux années successives ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant pour la prise en compte de ces évolutions ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques MTI (P1-P2-P3) engendrant une moins-value de 11 922,28 € HT, soit -1,13% par rapport au montant du marché initial.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°3 avec la Société DALKIA et tout document y afférent.

Reçu en Préfecture le : 23/10/20
Affiché/publié le : 23/10/20
Notifié le :
Certifié exécutoire le : 23/10/20



